

1^{er} décembre 2000 (20H30-22H30),
Mairie de Trévières

Étaient présents :

Réf/Conseil 1^{er} décembre 2000/CO.01.12.00.a.doc

Bureau : Michel HENRY (Colombières), Jean Pierre RICHARD (Trévières), Jacques LEMAITRE (Mosles), Raymond BIRABENT (Ste Honorine des Pertes), Roger MEZEL (Ecrammeville), Michel LAMY (Formigny), Alain RENAULT (Trévières), Jean Marie OXEANT (Vierville-sur-mer).

Titulaires : Jean Pierre MARIE (Aignerville), Jean Pierre COUPRY (Blay), André RUIZ (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Patrick THOMINES (Colleville /Mer), Albert PHILIPPE (Colombières), Régine ANQUETIL (Formigny), Pierre LEFEVRE (Mandeville en Bessin), Michel POUSSIER (Mandeville en Bessin), Jean LEFEVRE (Mosles), Michel MALLET (Ste-Honorine des Pertes), Christian COMPAGNE (Trévières), Alain POTIRON (Trévières), Jean OLARD (Vierville /Mer),

Suppléants : Pierre LAPERSONNE (Bricqueville), Marie-José COSTREL DE CORAINVILLE (Colombières), Etienne DE MAUPEOU (Colombières), Yves PICANT (Ecrammeville), Bernard MARCIENNE (Formigny), Monique CURE (Louvières), Louis PEPIN (Mosles), Georges TRONCON (Mosles), Daniel DERMILLY (St Laurent/Mer), Marie-Aimée LE SOUEZEC (Ste Honorine des Pertes), Michel FUSEE (Trévières), Andrée LEROUTIER (Trévières), Daniel LARONCHE (Vierville/Mer),

Étaient excusés : Marcelle OLARD (Louvières), Alzire MEZEL (Rubercy), Jean MARTIN (St Laurent /Mer), Bernard ENEE (Surrain), Véronique MADOUASSE (Aignerville), Danielle CHARTON (Blay), Alain ROGER (Blay), Sandrine LEFRANCOIS (Colleville /Mer), Jean THOMAS (Formigny), Jean Pierre LAHAYE (Mandeville en Bessin), Auguste LEBARRIER (Mandeville en Bessin), Serge GROULT (Rubercy), Marcel DUFOUR (Ste Honorine des Pertes), Henri LE ROY (Surrain), Didier AUBERT (Trévières), Jean LENAULT (Trévières), Jacques HELEINE (Vierville/Mer),

M. HENRY ouvre la séance. Le procès verbal du Conseil précédent est adopté.

L'ordre du jour du présent Conseil est le suivant :

1. Adhésion de LA FOLIE,
2. Schéma Directeur et Contrat de Pôle,
3. Budget,
4. Bilan des commissions,
5. Communication,
6. Questions diverses.

1. Adhésion de La Folie

Après l'étude des différentes possibilités et compte-tenu de la proximité géographique de Trévières où tous les enfants sont scolarisés, le Conseil Municipal de La Folie demande à rejoindre la Communauté de Communes de Trévières.

☐ A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion de LA FOLIE.

2. Schéma Directeur et Contrat de Pôle

Schéma de développement

Afin d'organiser dans le temps et par ordre de priorité les projets de développement intercommunaux, M. HENRY a sollicité des conseils extérieurs, auprès de H&D 14 et du CDHAT de la Manche. Face au manque d'expérience du premier et aux prix élevés du second, cette idée ne semble pas concrétisable. Toutefois une autre solution peut être envisagée. La Communauté de Communes peut en effet profiter de l'étude obligatoire à réaliser dans le cadre du contrat de pôle pour l'étendre à d'autres projets. Pourquoi, en effet, ne pas compléter cette étude et aboutir à un plan d'actions sur 3 à 5 ans, comprenant à la fois les actions du contrat de pôle et celles n'entrant pas dans son champ ?

Contrat de Pôle (Cf. Document distribué lors de la réunion)

Le Contrat de Pôle est un dispositif mis en place par le Conseil Régional pour les Intercommunalités.

Son objectif est de lancer un projet commun de développement à l'échelle d'une Communauté de Communes, sur un ou plusieurs thèmes (développement économique, tourisme, équipements culturels et de loisirs, aménagements urbains, logement).

L'intérêt est que l'on peut y faire entrer, tant des projets communaux que des actions d'envergure intercommunale.

L'aide régionale est de 33% du montant des travaux, plafonné à 10 MF et cumulable avec toute autre aide financière (Conseil Général, État, Union Européenne...).

La procédure de mise en place comporte trois étapes :

- ↳ L'élaboration d'un dossier de candidature et son examen pour accord par le Conseil Régional (2 fois par an uniquement, en juillet et en décembre),
- ↳ La phase d'étude, réalisée obligatoirement par un bureau d'étude, comportant un diagnostic et les axes de développement (subventionnée à 50% par le Conseil Régional),
- ↳ Le dossier de contractualisation, détaillant les actions envisagées et présenté en commission permanente pour approbation.

Géraldine BÉHUE peut réaliser le dossier de candidature d'ici fin avril 2001 (date limite de dépôt pour la session de juillet). Ce dossier présente la Communauté de Communes (situation géographique, démographique, socio-économique, etc.), mais il propose également déjà quelques pistes d'actions.

- ↳ Un appel est lancé en vue de collecter les 1ères idées de projets communaux et intercommunaux.

3. Budget

Le premier budget de la Communauté de Communes est actuellement en équilibre, grâce notamment à quelques bonnes surprises (DGF et point-à-temps).

M. HENRY rappelle les différentes ressources de la Communauté de Communes qui, outre la fiscalité directe, consistent en diverses subventions et dotations :

- ↳ L'État : DGF, DGE, FCTVA, Emploi-jeune,...
- ↳ Le Conseil Général qui bonifie ses financements pour les intercommunalités,
- ↳ Le Conseil Régional : contrat de Pôle spécifique aux communautés de communes,
- ↳ L'Union Européenne dont les fonds seront bientôt exclusivement versés via les Pays.

4. Bilan des commissions

a) Écoles et vie socioculturelle

Écoles

Lors des derniers conseils d'écoles, différents travaux et équipements ont été demandés (achat de tables et chaises, porte, alarme, etc.). De plus, une classe sera peut-être réouverte l'an prochain en primaire.

▣ Le Conseil accepte le réaménagement des portes des WC de l'école primaire pendant les vacances de Noël.

▣ Il accepte également de passer une convention de prestations de services avec la mairie de Trévières pour les travaux courants (petite menuiserie, tonte des pelouses, etc.).

▣ Il adopte également le principe d'une convention de mise à disposition des bâtiments et des biens des écoles :

Valeur initiale à mettre à l'actif	2 130 264, 57 F
Sortie de l'actif des biens n'ayant plus de valeur financière ¹	<u>154 353, 59 F</u>
Valeur finale de l'actif ²	1 975 910, 98 F

Vie sportive et socioculturelle

3 réflexions sont en cours :

- ↳ Le contrat éducatif local (CEL) : M. HENRY a rencontré des représentants de Jeunesse & sport et de l'Éducation nationale afin d'avoir des précisions sur ce dispositif. Au vu des imprécisions qui persistent (notamment en termes financiers), la réflexion demande à être encore approfondie.
- ↳ Les contrats temps libre et enfance : Ces dispositifs mis en place par la CAF sont également à étudier plus en détails.
- ↳ Le 'Bébé-bus' : Le projet engagé par l'ADMR commence à prendre forme. Un premier bilan des questionnaires envoyés aux familles a pu être réalisé, confirmant la demande, de même qu'une estimation de budget.

¹ Tables, chaises, armoires, etc.

² Sur laquelle les amortissements seront réalisés (groupe scolaire, préfabriqués, chaudière, etc.)

b) Voirie

M. HENRY propose d'augmenter le montant du cycle triennal afin de tenir compte de l'arrivée d'Asnières et de La Folie. En passant à 4,1 MF sur 3 ans, il ne pénaliserait aucune des autres communes.

M. HENRY propose également de passer des marchés de travaux sur 3 ans, afin d'avoir des tarifs plus avantageux. La Communauté de Communes conserverait bien sûr la possibilité de se retirer du marché en cas de non satisfaction. Certaines communes ne sont, en effet, pas satisfaites des travaux réalisés par l'entreprise HERVE (Blay et Trévières notamment).

c) Finances et habitat

Finances : la commission 'Finances' devrait se réunir en janvier prochain pour préparer le budget 2001.

OPAH : La prochaine réunion du syndicat intercommunal est reportée au 4 janvier 2001.

- ▣ Deux délégués se portent volontaires pour représenter la Communauté de Communes au sein du syndicat : MM. HENRY et RICHARD. Deux suppléants sont désignés également : MM. LEMAITRE et BIRABENT.

Cela ne vaut, bien sûr, que pour les compétences « OPAH » et « Étude d'assainissement » du syndicat. Pour ses autres compétences (et notamment le vote du budget), les communes sont représentées individuellement.

d) Tourisme

Une rencontre a été organisée avec les professionnels du tourisme, à Mandeville. La bonne représentation à cette rencontre (14 communes, 50 personnes environ sur une centaine d'invitées) dénote un intérêt certain pour l'Intercom. L'avis des professionnels y a été recueilli puis synthétisé selon 3 axes :

- ↳ L'information et la formation (améliorer l'information auprès des touristes et des professionnels),
- ↳ Les équipements (idée récurrente d'équipements sportifs et de loisirs),
- ↳ Les activités (un manque d'activités pour les jeunes et les ados, pour le soir et par mauvais temps).

La commission s'est ensuite réunie à Colleville, pour faire le bilan de cette rencontre. Les avis des professionnels sont très encourageants ; ils valident en grande partie les points abordés en commission.

Cette dernière propose ainsi à court terme (2001) :

- ↳ La mise en place d'un point d'informations au cimetière américain de Colleville,
- ↳ La création d'un site Internet,

Et sur du long terme : La création d'un équipement à dominante sportive et ayant pour vocation la complémentarité (des publics et des activités).

NB : Les actions en faveur du tourisme peuvent entrer dans le cadre d'un contrat de Pôle.

- ▣ Par ailleurs, les cotisations versées jusqu'alors par les communes à l'ADTLB, seront prises en charge par la Communauté de Communes à compter de 2001.

5. Communication

Différentes actions de communication sont envisagées pour 2001 :

- ↳ La création d'un site Internet communautaire (pour mi-2001),
- ↳ ▣ La réalisation d'un bulletin d'information sur la Communauté de Communes (janvier 2001),
- ↳ La réunion des secrétaires de mairies de l'Intercom (janvier 2001),
- ↳ La réalisation d'un rapport d'activités et sa diffusion lors d'une assemblée générale annuelle, réunissant l'ensemble des conseillers municipaux (après les élections municipales).

Le Conseil accepte ces propositions.

6. Questions diverses

▣ **Indemnités de conseils à la perception** : Le Conseil accepte de donner des indemnités de conseils à la perception pour l'année 2001.

▣ **Adhésion au CNAS** : Le Conseil approuve l'adhésion de la Communauté de Communes au CNAS (Comité National d'Action Sociale), organisme apportant des avantages sociaux aux employés.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel HENRY clôt la séance en souhaitant ses meilleures vœux pour 2001.